

DÉCLARATION DES TRAVAUX D'ÉDITION
Paramètres sectoriels du crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres
Direction générale des services financiers aux entreprises et des mesures fiscales

DÉCLARATION

Le soussigné, président ou représentant autorisé de la société requérante, certifie par la présente que les informations suivantes sont, lorsqu'applicables, exactes, complètes et véridiques :

Nombre d'ouvrages imprimés dans la demande : _____

Applicable
(initiales) Non
applicable
(cocher)

- | | | |
|--|-------|--------------------------|
| 1) La ou les version(s) numérique(s) dans tout format (PDF, ePub, Kobo, Kindle, etc.) de l'ouvrage ou des ouvrages soumis à la SODEC constitue(nt) une reproduction exactement identique de l'ouvrage imprimé ou des ouvrages imprimés. | _____ | <input type="checkbox"/> |
| 2) L'ouvrage ou les ouvrages soumis ne contient (contiennent) pas de publicité, autre que celle destinée à promouvoir les produits d'édition de la société requérante. | _____ | <input type="checkbox"/> |
| 3) L'adaptation de l'ouvrage ou des ouvrages soumis correspond au texte de l'ouvrage ou des ouvrages annoté(s) transmis à la SODEC détaillant les adaptations effectuées, soit : (ajoutez une autre feuille, si vous n'avez pas assez d'espace pour le descriptif des adaptations) | _____ | <input type="checkbox"/> |

[Suite de la déclaration et signatures à la page suivante]

La délivrance, la modification ou la révocation des attestations ou certificats sont régies par la *Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales* (RLRQ, c. P-5.1) (la « **Loi** »).

La Loi prévoit, entre autres, que la SODEC peut faire enquête sur toute question relative à l'application de cette Loi. La SODEC peut modifier ou révoquer une attestation ou un certificat qui a été délivré lorsque des informations ou des documents qui sont portés à sa connaissance le justifient. La Loi prévoit également qu'une société a l'obligation d'informer la SODEC de tout changement susceptible d'entraîner la modification ou la révocation d'une attestation ou d'un certificat déjà délivré.

La société requérante s'engage à conserver cette déclaration originale signée dans ses dossiers, lequel engagement est réputé accepté du seul fait de transmettre cette déclaration numérisée dûment signée à la SODEC. La société requérante reconnaît que la reproduction numérique de cette déclaration signée ou de tout document qui pourrait être joint à son soutien (si applicable), possède la même valeur juridique que la version originale en format papier et qu'elle peut être déposée en preuve afin d'établir son contenu.

IDENTIFICATION

Nom de la société requérante

Signature du président ou représentant autorisé

Date

(Nom en lettres moulées)

(Titre du signataire)